



AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte, dans sa forme Extraordinaire, en date du 28 juin 2022, les actionnaires de BANK OF AFRICA par abréviation « BOA » ont (i) autorisé une augmentation du capital social d'un montant de 632.635.800 par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et (ii) délégué les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration en vue notamment de fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'augmentation de capital social et de modifier corrélativement les Statuts de la Banque.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2022, lequel, faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 632.635.800 dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 3.163.179 actions à un prix de souscription par action de 200 dirhams, soit une prime d'émission de 190 dirhams par action.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2022, le Conseil d'Administration a constaté (i) que 3.163.179 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au prix de 200 dirhams, soit une prime d'émission par action de 190 dirhams, ont été intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires, prime d'émission comprise de 601.004.010 dirhams, (ii) que l'augmentation du capital social ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.056.066.480 dirhams à un montant de 2.087.698.270 dirhams est définitivement réalisée et (iii) a procédé à la modification corrélatrice de l'article 6 des statuts de la Banque.

Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 11 novembre 2022 sous le numéro 845817.

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.087.698.270 de Dirhams - Siège social : 140, avenue Hassan II.

Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 –
RC Casablanca : 27129